

Note à l'attention de tous les CE

La note porte sur : les Cotisations, le site internet, les inscriptions en ligne, les formations

NB : En cas de difficulté pour toutes les opérations en ligne le faire savoir. Merci.

Adresse du trésorier : **Michel SALLES 156 Chemin de la Tour de Billot 30140 Bagard**

Mail : michel-salles2@orange.fr Téléphone 06 08 95 03 25

1. LES COTISATIONS :

La date limite d'adhésion à la CCE-LR est fixée au 31 mars de l'année N ; l'espace membre, ouvert aux nouveaux CE année N et aux CE n'ayant pas renouvelé l'adhésion année N, sera fermé à cette date.

Cotisation année N	€	Mode de paiement
CE Adhérent CCE-LR (N-1) (actif) *	90	https://www.cce-lr.com/ > espace membre > (code et mot de passe) > cotisation > régler
CE déjà adhérent à une compagnie venu d'un autre département ¹	90	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 90 euro à l'ordre de la CCE-LR ¹ (<i>la ristourne de la CNCE de 20 € n'est valable qu'une seule fois dans la « carrière » du CE</i>)
CE Adhérent CCE-LR (non actif) Dit : « membre associé »	20	Uniquement par chèque à envoyer au trésorier
Nouveau CE liste départementale de l'année N	70	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 70 euro à l'ordre de la CCE-LR ; NB : cette cotisation ne s'applique pas aux CE ayant « suspendu » momentanément leur adhésion pour des raisons personnelles.
CE en activité mais n'ayant jamais adhéré à la CCE-LR	70	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 70 euro à l'ordre de la CCE-LR

*Les CE cotisants depuis au moins une année, avec des coordonnées inchangées, sont dispensés d'envoyer le bulletin d'adhésion ; si modification il y a vous voudrez bien en informer votre délégué et Vincent RABOT.

NB : La cotisation vous permet :

- *De bénéficier d'un accès au site de la CCE-LR et à celui de la CNCE (espace membre) avec :*
 - *Pour la CCE-LR : accès aux modules de formations, ressources documentaires, partage d'expériences et au carnet d'adresse ; covoiturage ; assistance informatique et autres*
 - *Pour la CNCE : documents à prix réduits ; assurance protection juridique pendant la mission ; ressources documentaires, webinaires*

2. LE SITE INTERNET :

Sa mise à jour par Vincent RABOT est permanente et tous les paiements en ligne sont sécurisés

Les adhérents qui rencontrent des « bugs » pour les paiements en ligne sont invités à se rapprocher de leur banque ; certes ils sont peu nombreux mais il n'y a plus de raison à régler par chèques ou espèces les formations.

3. LES INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS EN LIGNE ET AUX ASSEMBLEES GENERALES

L'inscription est accessible depuis l'espace public du site de la CCE-LR à la rubrique : « **la formation des CE / les prochaines formations** » en page d'accueil.

Néanmoins pour les adhérents à la CCE-LR, il est conseillé de « cliquer » sur « connexion » avant de commencer l'inscription ; cette démarche évite les doublons et vous informe sur votre inscription.

METHODE : il faut compléter toutes les rubriques même s'il n'y a pas de prestations payantes.

- Coordonnées, code postal et N° de téléphone
- Choix de la prestation (*le plus souvent "avec" ou "sans déjeuner" doit être précisé*) ensuite « cliquer » sur la fenêtre « **non inscrit** » de la ligne choisie pour faire apparaître **INSCRIT** suivant votre choix (un seul SVP)
- Cliquer sur valider et la fenêtre suivante s'ouvre :

Inscription :

- Votre inscription au stage a été validée, le tarif est de « somme cliquée » en € TTC.
Vous avez sélectionné le paiement par carte bancaire, cliquez sur le bouton :

Payer en ligne

- **Ensuite**, s'ouvre la « fenêtre » du Crédit agricole pour **payer**

Coordonnées bancaires à renseigner ; je rappelle que le site est sécurisé

LES FORMATIONS et la RESTAURATION

IMPORTANT : je vous rappelle que pour la rigueur de la gestion de la restauration et dans le souci d'un financement équilibré, **toute inscription vaut obligation** et entraîne après votre inscription, le paiement de votre déjeuner même en cas d'absence ; néanmoins si cette absence est communiquée (*) 5 jours avant la date de la formation (10 jours lorsque la formation se déroule au domaine de BAYSSAN à Béziers), le montant de la somme engagée vous sera remboursé.

* de préférence par SMS pour aller vite, à Michel SALLES ou Anne BOUCHE FLORIN. Merci

4. LES FORMATIONS DEPARTEMENTALES :

L'organisation de ces formations dépend des délégués ; ces formations sont complémentaires à celles de la DREAL ; elles entrent dans le budget et sont comptabilisées dans le suivi individuel de chaque CE par la DREAL.

Pour le délégué :

- Il établit le programme et gère la commande de la restauration ; il communique, dans un **délai raisonnable**, les informations pour la mise en ligne :
 - L'adresse de la salle retenue
 - Le montant de la prestation
 - Il quantifie les invités et communique l'ensemble au trésorier **pour une mise en ligne au plus tard 2 semaines** avant la date de la formation
 - Il retourne au trésorier la feuille de présence émargée, les éventuelles factures à rembourser
 - Les paiements qui n'ont pas été enregistrés par le trésorier, soit parce que :
 - Le CE n'était pas inscrit*
 - Le CE n'avait pas validé son paiement en ligne*

***Ceci ne devrait se produire qu'à titre exceptionnel.**

- **Pour le trésorier :**

- Il met la prestation en ligne, suit les inscriptions avec communication régulière des inscrits au délégué et fermeture des inscriptions **6 jours avant la date de la formation (pour Bayssan : 10 jours)**
- Il gère les paiements par chèque éventuellement (*normalement il ne devrait plus y en avoir*)
- Il rédige et envoie au délégué la feuille d'émargement (**à utiliser le jour de la formation en tenant compte des informations qui y sont mentionnées**) ; à charge au délégué de la renvoyer avec les pièces comptables ;
- Ensuite, la feuille d'émargement est transmise à la DREAL pour le suivi individuel des formations de chaque CE.

NB : ceci pour dire que pour une bonne organisation des formations, il faut « boucler » la logistique aux dates prévues (covoiturage, commande des déjeuners, ...)

Principe appliqué à toutes les formations

Le covoiturage éventuel se règle avec le chauffeur du véhicule.

Aucun remboursement n'est fait par la CCE-LR pour se rendre à une formation ; seuls les déplacements des intervenants (extérieurs ou CCE-LR) sont éventuellement remboursés.

- **Lors des formations, les frais de restauration sont offerts aux invités extérieurs et au(x) CE(s) organisateurs de la manifestation.**

5. Principes appliqués aux frais générés par l'activité de la CCE-LR :

Sont pris en charge :

- Les frais de déplacement d'un représentant de la CCE aux réunions départementales (en général le Président ou un membre du bureau)
- Les frais de déplacements pour se rendre aux réunions du bureau et du CA (privilégier le covoiturage)
- Les frais de déplacements pour se rendre aux réunions concernant le fonctionnement de la compagnie (mise en place des formations, commissions d'aptitude départementales, relation TA, CLF, ...)

NB : pour toutes autres manifestations, un devis et l'accord du Président sont obligatoires

Aucun frais ne sera remboursé au-delà du mois suivant l'engagement de la dépense (soit 2 mois maxi)

NB : le jour de la formation **aucune « manipulation » d'argent ne devrait se faire** ; cela faciliterait la tâche des organisateurs ..., qui ne sont, il faut le rappeler, que des **BENEVOLES** de bonne volonté.

Merci de votre compréhension,
Le bureau

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES-ENQUETEURS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

BULLETIN ADHESION année N

Pour les adhérents N-1 privilégier le paiement en ligne, sinon :

Le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant libellé à l'ordre de la CCE-LR, sont à adresser au trésorier de la compagnie : **Michel SALLES, 156 chemin de la Tour de Billot 30140 BAGARD Téléphone : 06 08 95 03 25 – courriel : michel-salles2@orange.fr**

Montant de la cotisation

- Renouvellement : 90,00 €
- Nouveaux CE année N : 70,00 €
- Membre associé : 20,00 €

Partie à renseigner

Vous pouvez télécharger ce document, le renseigner et l'imprimer avant de l'adresser au trésorier

NOM	
PRENOM	
ADRESSE*	
CODE POSTAL	
COMMUNE	
NUMERO TELEPHONE FIXE*	
NUMERO TELEPHONE MOBILE	
COURRIEL	
DATE DE NAISSANCE*	
PROFESSION*	
ANNEE D'INSCRIPTION LISTE D'APTITUDE	
NUMERO CHEQUE :	BANQUE :
En adhérant à la CCE-LR je m'engage à respecter intégralement la charte de déontologie des membres de la compagnie nationale des commissaires enquêteurs approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 03/05/2024 de la CNCE.	
Nom, Prénom, courriel, année d'inscription, département, commune sont nécessaires pour l'accès au site ou permettre la diffusion de l'information des formations, le téléphone mobile est nécessaire pour permettre le règlement des formations sur le site.	
J'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile) la CCE-LR à publier dans la partie annuaire du site https://www.cce-lr.com , accessible aux seuls adhérents, les informations ci-dessus me concernant et marquées d'une *, ainsi que ma photo d'identité, si je la télécharge.	
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, et en particulier à son article 34, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations gérées par la CCE-LR et la CNCE sur leur base de données.	
DATE	SIGNATURE

Le mot de passe octroyé pour la première connexion devra être impérativement remplacé par un mot de passe de 12 caractères comprenant au moins un chiffre, une majuscule, une minuscule, un caractère spécial